

49. LE COMPOSTAGE DÉCENTRALISÉ

1. Introduction

L'analyse annuelle de la poubelle des ménages bruxellois montre que la fraction des déchets organiques est restée stable entre 1995 et 1999, représentant 25 à 30% de la production globale des déchets ménagers bruxellois qui s'élève, elle, à 360 kg/hab./an. Cette fraction organique s'élèverait jusqu'à 36% chez les habitants possédant un jardin. Or, la quasi-totalité de ces déchets organiques (90 à 110 kg/hab./an en moyenne) peut être valorisée en compost.

Il existe plusieurs techniques de valorisation des déchets organiques (cuisine et jardin) : le compostage décentralisé (individuel ou collectif) et le compostage centralisé (à grande échelle). Le compostage décentralisé des déchets ménagers organiques s'inscrit dans une gestion intégrée des déchets qui, tout en étant complémentaire à un système de compostage centralisé, apporte une solution locale et durable au problème de valorisation des déchets et permet de maîtriser à long terme le coût d'élimination tout en respectant l'environnement.

L'objectif du Plan Déchets 1998-2002 concernant la valorisation des déchets était d'amener 10.000 ménages à composter individuellement d'ici 2002. Diverses actions ont été menées à cet effet : publication d'un document technique approprié, développement de campagnes de sensibilisation ciblées, création et formation d'un réseau de maîtres-composteurs, développement de centres de démonstration de compostage...

2. Promotion du compostage

Plus de 60% des Bruxellois disent connaître le compostage qui est une technique ancienne. D'ailleurs bien souvent certains citent l'exemple de leurs grands-parents qui creusaient un trou dans le fond de leur jardin pour y déposer leurs déchets organiques qu'ils « laissaient » se décomposer. Ce type de décomposition qui produit des odeurs et attire la vermine ne peut être qualifiée de compostage. La plupart des gens font donc un amalgame entre les deux. Autrement dit, les Bruxellois connaissent le principe général du compostage (décomposition des déchets organiques) mais pas suffisamment ses aspects techniques et pratiques qui permettent d'obtenir un bon compost sans odeur.

C'est pourquoi un des outils mis en place est un réseau de maîtres-composteurs formés à la technique du compostage et pouvant diffuser des conseils techniques concrets.

L'enquête Sonecom 2001 a montré que :

- 26,6% de la population a déjà entendu parler des maîtres-composteurs
- 5,3% a déjà reçu des conseils de leur part
- 1,8% aimeraient les rencontrer.

Actuellement, sur les 230 maîtres-composteurs formés, on peut considérer que 30% sont réellement actifs : soit ils se sont engagés dans des initiatives personnelles soit ils répondent régulièrement présents lors de sollicitations de la part de la commune ou de l'IBGE.

Une de ces sollicitations est le WE « jardins ouverts ». Lors de l'opération « jardins ouverts » 2001, un questionnaire était laissé à l'attention des visiteurs.

Parmi les 275 réponses :

- 58% des visiteurs ne compostaient pas
- 95,6% de ces non-composteurs pensaient composter suite à cette visite.

Ce résultat caractérise bien le fait que les candidats composteurs manquent souvent de détails techniques et pratiques adaptés à leur situation pour réellement commencer à composter. Par ailleurs, certaines craintes (odeurs, vermine, difficulté, temps consacré, etc.) s'estompent après avoir vu concrètement comment fonctionnait un vrai compost

Un autre outil destiné à promouvoir le compostage est le subside de fûts.

L'enquête sur les composteurs effectuée en 1998 par le BRAL (Brusselse Raad voor het Leefmilieu) auprès de 243 ménages bruxellois qui avaient acheté en 1993 un fût à composter subsidié par une commune a montré que sur les 84 ménages qui ont répondu :

- 54% ont profité du subside communal pour acheter un fût plastique et ainsi commencer à composter ;
- 76% continuent à utiliser leur fût ;
- 75% sont contents de leur fût

Signe de l'évolution de l'intérêt pour le compostage, en 2000, chez Brico la vente des fûts a augmenté de 150% par rapport à l'année précédente. Il s'agit sans doute de l'effet général des campagnes menées depuis 1998.

3. Ménages composteurs bruxellois

D'après plusieurs enquêtes effectuées auprès des ménages bruxellois (Dimarso 2000 et Sonecom 2000 et 2001), 6 à 15% des ménages (27.600 à 69.000 ménages) interrogés « disent » composter leurs déchets organiques.

D'après une analyse poubelle effectuée auprès de 236 ménages possédant un jardin (RDC, 2001), il apparaît que 15 ménages sont composteurs. Cette étude tend donc à montrer que nous sommes plus proches des 6% de ménages bruxellois composteurs que des 15%.

D'après le profil des maîtres-composteurs et leurs contacts avec la population intéressée par le compostage, il semble que les ménages composteurs soient attirés par cette technique principalement en raison de leur intérêt pour le jardin et la nature plutôt que par préoccupation environnementale.

Parmi les ménages qui compostent :

- 37,8% le font avec un bac en bois
- 33,3% sur un tas dans leur jardin
- 11,1% à l'aide d'un fût en plastique
- 8,9% participent à un compostage collectif
- 3,3% "vermicompostent" à l'intérieur de leur habitation

4. Quantités compostées

Différentes études et analyses montrent ainsi qu'une personne qui composte réduit sa fraction organique de 50 à 75%. En Région bruxelloise, c'est donc près de 45 (90kg x 50%) à 82,5 (110kg x 75%) kg/hab./an de déchets organiques qui seraient compostés par les ménages composteurs.

Par exemple, au projet de compostage de quartier au Carré Tillens : 2.267 kg de déchets organiques ont été compostés en cinq mois par 38 ménages. Cette production totale correspond à une production moyenne de 143 kg/ménages/an. A Uccle, un ménage correspondrait à environ deux habitants (INS, 1991). Ce qui revient donc à une production moyenne de 72 kg/hab./an de déchets compostables.

En Région bruxelloise, l'estimation de la quantité totale de déchets organiques compostés chaque année varie respectivement selon l'hypothèse la plus pessimiste (6% de ménages composteurs et 45kg compostés) à la plus optimiste (15% et 82,5kg) de 2.608 tonnes à 11.954 tonnes (moyenne = 7.281 tonnes/an).

5. Potentiel à Bruxelles

A Bruxelles, 26% des ménages ont un jardin (INS 1991), ce qui correspond à environ 120.000 ménages représentant une cible privilégiée. Une étude de l'IGEAT commandée par l'IBGE avant la mise en œuvre du Plan Déchets 1998-2002 fixait comme hypothèses que les zones pour lesquelles le compostage individuel pouvait être stimulé devaient avoir une forte proportion de jardins de plus de 50m² (117.000 ménages) et que le taux de participation moyen de cette cible devrait s'élever à près de 10% (11.700 ménages). L'objectif du Plan Déchets avait donc été fixé, d'après les résultats de cette étude, à 10.000 ménages composteurs.

Si l'on en croit les enquêtes et ce que disent donc les Bruxellois, nous compterions actuellement entre 27.600 et 69.000 ménages composteurs (6% à 15% de la population). Le potentiel de composteurs semblerait donc avoir été sous-estimé. Ainsi, selon l'enquête Sonecom 2001 effectuée auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population, 40% des ménages bruxellois se disent prêts à composter. Parmi ces 40%, plusieurs se disent sans doute prêts à composter le jour où ils auront une maison avec jardin ou le jour où ils seront retraités par exemple.

Parmi les ménages qui ne compostent pas (enquête Dimarso 2001) :

- 15,3% ne le font pas par manque d'intérêt
- 9% par manque de temps
- 6% trouvent que c'est trop difficile
- seulement 3% des ménages ne compostent pas parce qu'ils ne connaissent pas cette technique
- et 63,3 par manque de place ou de possibilité pour composter (pas de jardin par exemple)

D'après l'enquête Dimarso 2001, parmi les Bruxellois qui compostent déjà :

- 50% d'entre eux abandonneraient le compostage si des collectes de déchets verts étaient organisées
- 40% profiteraient des collectes en porte à porte
- 11% apporteraient directement leurs déchets de jardin dans un centre de dépôt
- Parmi les autres composteurs :
 - 20% continueraient à toujours composter
 - 20% en profiteraient de manière occasionnelle lors de gros travaux de jardinage par exemple mais sans les empêcher de composter. D'après l'expérience et les contacts des maîtres-composteurs, ces derniers en profiteraient surtout en été au moment où les tontes de pelouse sont abondantes. En effet, l'herbe est plus difficile à composter en absence de matières « brunes » plus dures et plus sèches (broyat de branches, etc.).

Sans tenir compte de la mise en œuvre des collectes sélectives de déchets verts et d'après les expériences non-bruxelloises, nous pourrions espérer atteindre dans les prochaines années grâce à la promotion du compostage individuel mais aussi grâce au vermicompostage et au compostage de quartier un seuil de 20% de ménages composteurs (92.000 ménages). Toutefois, si l'on tient compte de l'organisation prochaine de collectes sélectives pour les déchets de jardin et du fait que 50% des composteurs disent abandonner le compostage dans ce cas-là, on peut estimer de manière plus réaliste à 10% le potentiel de ménages composteurs à Bruxelles.

Quantités compostables : (calcul = nombre de ménages x 2,1 hab. x quantité de kg/hab./an)

- sans effet des collectes : de 8.694 tonnes à 15.939 tonnes par an (objectif : 92.000 ménages composteurs)
- avec effet des collectes : de 4.347 tonnes à 7.970 tonnes par an (objectif : 46.000 ménages composteurs)

6. Bilan qualitatif environnemental

Composter ses déchets organiques individuellement ou collectivement permet de réduire :

- la quantité de déchets envoyés jusqu'ici à l'incinérateur.
- les frais de transport de la prochaine collecte des déchets verts et de la collecte actuelle des déchets organiques contenus dans les sacs gris et de réduire du même coup la pollution engendrée par ces transports.
- les coûts de traitement des déchets verts qui sont normalement envoyés à Bruxelles-Compost et des déchets de cuisine qui continueront d'être incinérés.
- l'utilisation d'engrais de synthèse étant donné que le compost est un humus 100% naturel et extrêmement fertile.

- l'utilisation de pesticides (production nécessitant beaucoup d'énergie, produits dangereux pour l'environnement et la santé) étant donné que le compost améliore la résistance des plantes aux maladies et parasites.

De plus, les personnes qui compostent trient mieux et adoptent bien souvent d'autres comportements en faveur de l'environnement. En effet, une information sur le compostage ne se fait pas sans information sur la gestion globale des déchets et la prévention, sur les engrais et pesticides car toutes nos actions sont reliées au Plan Déchets. Et puis composter ses déchets organiques c'est un acte concret qui renforce la participation citoyenne dans la gestion collective des déchets.

Sources

1. *SONECOM, Enquêtes sur les éco-comportements, 2000, 2001*
2. *DIMARSO, enquête compostage, 2000*
3. *Bral, enquête sur les fûts à composter, 1999*
4. *RDC, analyse poubelle, 2001*
5. *IBGE, rapport jardins ouverts (non publié), 2000, 2001*

Autres fiches à consulter

Carnet Les déchets bruxellois : des données pour le plan

- 1. Gisement et composition des déchets ménagers
- 45. Minimisation des déchets ménagers

Auteur(s) de la fiche

DE MULDER Pascal